

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuel
Exercice clos le 30 Juin 2024

Jérôme WILLERVAL
Expert-Comptable
Commissaire aux
Comptes

41 Rue Roger Salengro
BP 60530
62008 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 71 30 30
Fax : 03 21 51 78 48

www.cogep.fr
jwillerval@cogep.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2025

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DU PAS-DE-CALAIS relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Arras, le 14 Mars 2025.
Pour la société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	581 213	580 854	358	2 662
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	385 885	194 658	191 227	440 827
	Constructions	1 484 584	1 301 266	183 318	193 074
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	248 846	235 614	13 232	20 183
	Autres immobilisations corporelles	817 457	575 773	241 684	348 420
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	50 000		50 000	50 000
	Créances rattachées à des participations	250		250	250
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		3 568 236	2 888 166	680 070	1 055 415
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	67 678		67 678	87 893
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	695 281	20 649	674 632	572 550
	Autres créances	605 671		605 671	217 181
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 600 000		1 600 000	1 600 000
	DISPONIBILITES	1 931 740		1 931 740	2 003 700
	Charges constatées d'avance	123 505		123 505	141 151
	TOTAL (II)	5 023 875	20 649	5 003 226	4 622 475
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		8 592 110	2 908 815	5 683 295	5 677 890
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				250	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					





Bilan Passif

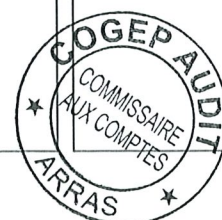
		30/06/2024	30/06/2023
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation	2 746 290	2 750 064
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	40 852	(3 774)
	Total des fonds propres	2 787 142	2 746 290
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	2 787 142	2 746 290
Fonds dédiés	Provisions pour risques	20 000	231 845
	Provisions pour charges	582 803	614 360
Fonds dédiés	Total des provisions	602 803	846 205
DETTES (1)	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	218 934	320 439
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 043	492 464
	Dettes fiscales et sociales	490 301	346 035
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	200	
	Autres dettes	813 246	339 459
	Produits constatés d'avance	560 626	586 999
	Total des dettes	2 293 350	2 085 395
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		5 683 295	5 677 890
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		40 852,20	(3 774,14)
(1) Dont à moins d'un an		2 180 561	1 869 572
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 111	2 596
ENGAGEMENTS DONNES			





Compte de Résultat

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	750 630	595 227
	Prestations de services	371 248	379 220
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	449 207	644 584
	Dons	9 692	6 029
	Cotisations	2 919 357	2 825 788
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	145 550	147 108
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	88 790	151 817
	Autres produits		488
	Total des produits d'exploitation	4 734 474	4 750 260
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	918 778	706 020
	Variation de stock	20 215	(15 551)
	Autres achats et charges externes	1 106 758	1 235 813
	Impôts, taxes et versements assimilés	159 498	150 511
	Rémunération du personnel	1 469 473	1 271 119
	Charges sociales	650 983	579 555
	Subventions accordées par l'association	306 544	348 845
	Dotation aux amortissements et dépréciations	171 013	164 652
	Dotation aux provisions		92 540
	Autres charges	253 390	255 315
	Total des charges d'exploitation	5 056 654	4 788 820
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(322 179)	(38 560)
Charges financières Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	103 633	26 677
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 712	3 042
	2 - RESULTAT FINANCIER	100 921	23 635
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(221 258)	(14 924)
	Produits exceptionnels	274 148	13 901
	Charges exceptionnelles	1 184	1 334
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	272 964	12 566
	Impôts sur les sociétés	10 854	1 416
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	5 112 256	4 790 838
	TOTAL DES CHARGES	5 071 404	4 794 613
	EXCEDENT ou DEFICIT	40 852	(3 774)
	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 683 295** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 112 256** euros et un total **charges** de **5 071 404** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **40 852** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.





Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des dirigeants:

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 30/06/2024 versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à:

Rémunérations: 118 641.81 €

Dont Avantages en Nature: 1 920 €





Règles et Méthodes Comptables

Changement de méthode:

Au 01/06/2024, il a été attribué d'office 27 jours de congès payes pour la période 2023/2024.
Proratisé en fonction de la date d'entrée sur la période.

les jours pris en juin ont été retirés et les congès acquis sur juin 2024 ont été ajoutés.

Taux de charges patronales ET fiscales à 58.19%

Ont également été provisionnées les RTT.

au 01/06/2024, il a été augmenté un compteur RTT pour 23 jours.

Les RTT prises en juin ont été déduites.

Contrairement aux CP, il a été pris qu'1/12e car les RTT sont pour l'année 2024/2025

pour les techniciens uniquement, a été provisionné les RCR (repos compensateur de remplacement)

idem que pour les RTT. provision d'1/12e.

Changement de présentation:

A compter de cet exercice, la fédération a mis en place une comptabilité analytique.

De ce fait, la comparaison avec l'exercice N-1 est plus compliquée à appréhender puisqu'il a été créé un nombre de comptes plus importants que ceux utilisés en N-1.



Annexe libre

Contributions Volontaires en Nature (CVN):

l'Association FDC 62 ne comptabilise pas de CNV.

Motifs de la décision de ne pas comptabiliser les CVN :

En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, l'association estime que la présentation des CVN n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement : en effet, agissant dans le cadre associatif sur la base du volontariat, l'activité bénévole concourt à la mission et à l'objet de l'association de par son développement tant dans l'administration et la gestion de l'association, que dans la valorisation du patrimoine cynégétique et la promotion de la chasse, objets principaux de l'association.

Dès lors, il n'est pas opportun ni compatible de comptabiliser les contributions volontaires en nature pour ce qui est de la participation des bénévoles.

Nature et importance des CVN :

Le temps consacré par les bénévoles, administrateurs ou non, dans le cadre de participation à l'accompagnement, à des séances de commissions ou conseils d'administration, certaines prestations en nature de la part de partenaires de l'association, participe par nature aux contributions volontaires au bénéfice de la valorisation de la chasse et du patrimoine cynégétique.

Description de l'association :

Avec 29 000 chasseurs, la FDC 62 est la deuxième de France et la première en matière de petit gibier naturel. Les missions principales des fédérations des chasseurs sont codifiées via l'article L 421-5 du Code de l'Environnement qui indique notamment que les fédérations participent à la protection et la gestion de la faune sauvage ainsi qu'à ses habitats et qu'elles mènent des actions d'informations et d'éducatives au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Forte de ses 4 000 adhérents territoriaux et dans le cadre de sa politique de développement du petit gibier naturel, la fédération a su développer une politique d'aménagement favorable à la biodiversité et permettant de lutter contre l'érosion.

Pour cela, l'association s'appuie sur ses salariés, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des bénévoles qui agissent pour valoriser la filière.





Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	192 445			192 445
Autres réserves	2 557 619			2 557 619
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(3 774)	3 774		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 746 290	3 774		2 750 064



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	581 213					581 213
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	581 213					581 213
CORPORELLES	Terrains	635 485				249 600	385 885
	Constructions sur sol propre	1 455 878		28 706			1 484 584
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	243 050		5 796			248 846
	Instal., agencement, aménagement divers	47 328		630			47 958
	Matériel de transport	497 011					497 011
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	181 886					181 886
	Emballages récupérables et divers	90 603					90 603
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 151 241		35 131		249 600	2 936 773
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	50 250		250		250	50 250
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		50 250		250		250	50 250
TOTAL		3 782 704		35 381		249 850	3 568 236





Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	578 550	2 304		580 854
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	578 550	2 304		580 854
CORPORELLES	Terrains	194 658			194 658
	Constructions sur sol propre	1 262 805	38 461		1 301 266
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	222 868	12 746		235 614
	Autres instal., agencement, aménagement divers	39 389	1 635		41 023
	Matériel de transport	159 629	103 929		263 558
	Matériel de bureau, mobilier	179 684	1 612		181 296
	Emballages récupérables et divers	89 706	189		89 896
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 148 739	158 573		2 307 311
TOTAL		2 727 289	160 877		2 888 166





Créances et Dettes

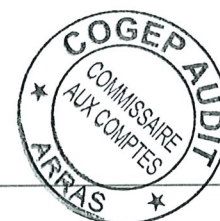
		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	250	250	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	695 281	695 281	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 200	10 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 884	11 884	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 125	4 125	
	Divers	20 953	20 953	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	558 509	558 509	
	Charges constatées d'avance	123 505	123 505	
TOTAL DES CREANCES		1 424 708	1 424 708	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	3 111	3 111		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	215 823	103 034	112 789	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	210 043	210 043		
	Personnel et comptes rattachés	312 879	312 879		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 305	149 305		
	Impôts sur les bénéfices	10 854	10 854		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 263	17 263		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	200	200		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	813 246	813 246		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	560 626	560 626		
TOTAL DES DETTES		2 293 350	2 180 561	112 789	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		102 010			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	231 845		211 845	20 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	589 360		6 557	582 803
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	25 000		25 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	846 205		243 402	602 803
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	13 458	10 136	2 945	20 649
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 458	10 136	2 945	20 649
TOTAL GENERAL		859 663	10 136	246 347	623 452
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 136	27 945 211 845	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCA de la campagne 2024/2025		123 505	123 505
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			123 505





Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Adhésions des chasseurs 2024/2025		560 626	560 626
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			560 626



Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		917 403
Créances rattachées à des participations		250
INTERETS COURUS / TITRES	250	
Autres créances clients		371 613
PROJETS ECO CONTRIBUTION	371 613	
Autres créances		545 541
ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	8 714	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	20 953	
PRODUITS A RECEVOIR	481 211	
VALIDATION	171	
GUICHET UNIQUE	2 251	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	18 912	
INT COURUS A RECEVOIR DEGATS	13 329	





Charges à payer

30/06/2024

Total des Charges à payer		1 212 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 353
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	62 353	
Dettes fiscales et sociales		380 611
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	109 526	
PERSONNEL : COMPTE EPARGNE TEMPS	203 226	
ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES	63 730	
FORMATION PROFESSIONNEL CONVENTIONNEL	4 129	
Autres dettes		769 838
CHARGES A PAYER	538 033	
BRACELET SANGLIER	231 805	



Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 30 Juin 2024

Jérôme WILLERVAL
Expert-Comptable
Commissaire aux
Comptes

41 Rue Roger Salengro
BP 60530
62008 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 71 30 30
Fax : 03 21 51 78 48

www.cogep.fr
jwillerval@cogep.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2025

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Arras, le 14 Mars 2025.
Pour la Société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai